

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2009 N°11/
11 mars 2009

- Décision du 11 mars 2009 portant délégation :	
- de signature	P 2
- compétence d'ordonnateur secondaire	P 5
- passation et exécution des marchés	P 11

DIR du Nord-Est

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex



Nancy, le 11 MARS 2009

Décision portant délégation de signature

direction
interrégionale
du Nord-Est

Le Directeur interrégional de VNF,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la loi n°91-1385 du 31 décembre 1991, modifiée portant dispositions diverses en matière de transport,
Vu la loi n°2001-43 du 16 janvier 2001 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports,
Vu le décret du 6 février 1932, modifié, portant règlement général de police des voies de navigation intérieure,
Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies navigables de France,
Vu le décret n°91-796 du 20 août 1991 modifié, relatif au domaine confié à Voies navigables de France par l'article 124 de la loi de finances pour 1991,
Vu le décret n°91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,
Vu l'arrêté du 11 octobre 2005 nommant M. Jean-Philippe MORETAU, chef du Service de la Navigation de Nancy, à compter du 2 novembre 2005,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009,
Vu la décision du 3 mars 2009 portant délégation de pouvoir du Directeur Général de Voies navigables de France aux représentants locaux de Voies navigables de France,
Vu la décision portant subdélégation de signature en date du 21 août 2008,

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe MORETAU, délégation est donnée à M. Jean ABELE, Adjoint au Directeur interrégional, à l'effet de signer dans les mêmes conditions, tous les actes ou documents dont la signature lui a été déléguée par la décision portant délégation de pouvoir du 3 mars 2009 susvisée.

28, boulevard Albert 1er
Case Officielle N° 62
54036 NANCY cedex
téléphone 03 83 95 30 01
télécopie 03.83.98.56.61
Mél. : SN-Nord-est
@equipement.gouv.fr

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État.
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice
1991, article 124. Rcs Béthune TG1 B 552 017 303, code APE 751 F
tva intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siret 552 017 303
compte bancaire : agent comptable secondaire de Nancy
n° 10071 54000 00003002602 10

Article 2 :

Délégation permanente est donnée à M. Michel COURTEAU, responsable de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. COURTEAU à Mme Michelle LAQUENAIRE, adjointe, à effet de signer les actes dans les matières et limites suivantes :

- Tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares ;
- Toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares ;
- Les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage, en application de l'article 62 du décret du 6 février 1932 susvisé ;
- Tout acte ou décision en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail ;
- Tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public, quelle que soit l'autorité ayant signé le cahier des charges ;
- Toute décision d'aide aux adaptations techniques de la cale et à la modernisation des entreprises du transport fluvial ;

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de MM Jean-Philippe MORETAU et Jean ABELE, délégation est donnée à M. Michel COURTEAU pour agir en justice en cas d'urgence.

Article 4 :

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Louis AUBERTEIN, responsable de l'Arrondissement Hydraulique Maintenance Exploitation à effet de signer les actes dans les matières suivantes :

- Les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage, en application de l'article 62 du décret du 6 février 1932 susvisé ;
- Tout acte ou décision en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Article 5 :

Délégation permanente est donnée à M. Philippe LEFRANC, responsable de l'Arrondissement Eau Environnement, et en cas d'absence ou d'empêchement de Philippe LEFRANC à Christel FIORINA, adjointe, à effet de signer tout acte ou décision en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Article 6 :

Délégation permanente est donnée à M. André MAGNIER, responsable de l'Arrondissement Études et Grands Travaux, et en cas d'absence ou d'empêchement de André MAGNIER à Daniel BALY, adjoint, à effet de signer tout acte ou décision en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Article 7 :

Délégation permanente est donnée à M. Xavier MANGIN, secrétaire général adjoint, à effet de signer tout acte ou décision en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Article 8 :

Délégation permanente est donnée à M. Olivier VERMOREL, responsable de l'Arrondissement Prospective Gestion et Financement, à effet de signer tout acte ou décision en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Article 9:

Délégation permanente est donnée à :

- Guy ARGIRAKIS, adjoint au responsable de la subdivision de Charleville-Mézières et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER-BUSSIER ;
- Jean-François BERNAUER-BUSSIER, responsable de la subdivision de Givet et de Charleville-Mézières par intérim ;
- Michel MALINGREY, responsable de la subdivision de Bar le Duc/Void ;
- Jean-François MORICEAU, responsable de la subdivision de Metz et des subdivisions de Pont-à-Mousson et Toul par intérim ;
- Jacky PELTIER, responsable de la subdivision de Verdun par intérim ;
- Laurent SIRI, responsable de la subdivision d'Épinal ;
- Daniel TABUTIAUX, responsable de la subdivision de Nancy,

à effet de signer les actes dans les matières suivantes :

- L'amarrage de barques ;
- Tout acte ou décision en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail ;

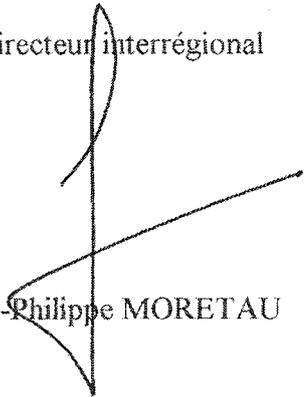
Article 10 :

La décision portant subdélégation de signature du 21 août 2008 est abrogée.

Article 11 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le Directeur interrégional



Jean-Philippe MORETAU



Nancy, le 11 MARS 2009

Décision portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire

direction
interrégionale
du Nord-Est

Le Directeur interrégional de VNF,

Vu l'article 124 de la loi de finances n° 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'année 1991,
Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960 modifié, portant statut de Voies Navigables de France,
Vu le décret du 9 février 2009 nommant M. Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France,
Vu l'arrêté du 11 octobre 2005 nommant Monsieur Jean-Philippe MORETAU, Chef du Service Navigation du Nord-Est,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies Navigables de France en date du 25 février 2009,
Vu la décision du 3 mars 2009 portant désignation d'ordonnateurs secondaires,
Vu la décision portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire en date du 3 juillet 2008.

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

- M. Jean ABELE, adjoint au directeur interrégional ;
- M. Xavier MANGIN, secrétaire général adjoint ;
- M. Jean-Louis AUBERTEIN, responsable de l'Arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation ;
- M. Michel COURTEAU, responsable de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Michelle LAQUENAIRE, adjointe ;
- M. Philippe LEFRANC, responsable de l'Arrondissement Eau/Environnement et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Christel FIORINA, adjointe ;
- M. André MAGNIER, responsable de l'Arrondissement Études et Grands Travaux et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Daniel BALY, adjoint ;
- M. Olivier VERMOREL, Responsable de l'Arrondissement Prospective Gestion et Financement.

28, boulevard Albert 1er
Case Officielle N° 62
54036 NANCY cedex
téléphone 03 83 95 30 01
télécopie 03.83.98.56.61
Mél. : SN-Nord-est
@équipement.gouv.fr

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État.
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice
1991, article 124. Rcs Béthune TGI B 552 017 303. code APE 751 E,
Iva intracommunautaire FR 21 552 017 303. Siret 552 017 303
compte bancaire : agent comptable secondaire de Nancy
n° 10071 54000 00003002602 10

Article 2 :

Délégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et compétences à :

- Mme Pascale RAMASSAMY, responsable de l'unité comptabilité-marchés pour la partie dépenses du Centre Régional de Collecte et d'Édition de VNF à Nancy, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne DIDIER pour la partie recettes ;

- Mme Anne DIDIER, responsable de l'unité gestion domaniale pour la partie recettes du Centre Régional de Collecte et d'Édition de VNF à Nancy, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale RAMASSAMY pour la partie dépenses.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux Chefs d'unités comptables (cf. liste 1), à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences :

- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature ;
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée aux agents désignés (cf. liste 2) à l'effet d'accorder, dans le cadre de leurs attributions et compétences, tout ordre de mission aux agents placés sous leur autorité et signer les états de frais correspondants.

Article 5 :

La décision portant subdélégation de signature du 3 juillet 2008 est abrogée.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le Directeur interrégional

Jean-Philippe MORETAU

Liste 1

LISTE DES CHEFS D'UNITES COMPTABLES

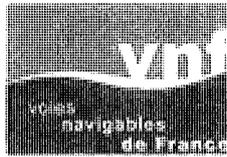
CODE Unité Comptable	LIBELLE U.C.	Nom des CHEFS U.C
010	Secrétariat Général / Logistique	Jean-Christophe CHESNEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Christophe CHESNEAU, Robert FORET
003	Arrondissement Études et Grands Travaux	Dominique BAUDOT et en cas d'absence ou d'empêchement de Dominique BAUDOT, Daniel BALY
004	Arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation	Sylviane KERSTETTER et en cas d'absence ou d'empêchement de Sylviane KERSTETTER, Jean- Luc HUMBERT
002	Arrondissement Eau/Environnement	Noëlle HANY et en cas d'absence ou d'empêchement de Noëlle HANY, Philippe LEFRANC
012	Subdivision de BAR-LE-DUC/VOID	Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE
013	Subdivision de VERDUN	Jacky PELTIER par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement de Jacky PELTIER, Michel BERTHE
014	Subdivision de CHARLEVILLE-MEZIERES	Jean-François BERNAUER - BUSSIER par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER - BUSSIER, Guy ARGIRAKIS
015	Subdivision de GIVET	Jean-François BERNAUER - BUSSIER et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER - BUSSIER, Nicolas MOREAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER - BUSSIER et Nicolas MOREAU, Isabelle PALSEUR
021	Subdivision de TOUL	Jean-François MORICEAU par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU, Jean-Yves HELLE
022	Subdivision de PONT -A- MOUSSON	Jean-François MORICEAU par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU, Luc VUIDART
023	Subdivision de METZ	Jean-François MORICEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU, Catherine FRANCOIS

024	Subdivision de NANCY	Daniel TABUTIAUX et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel TABUTIAUX, Daniel MARTIN
025	Subdivision d'Épinal	Laurent SIRI et en cas d'absence ou d'empêchement de Laurent SIRI, Yannick PAYOT
009	Arrondissement Développement	Michelle LAQUENAIRE et en cas d'absence ou d'empêchement de Michelle LAQUENAIRE, Michel COURTEAU
006	Arrondissement Prospective Gestion et. Financement.	Françoise ERBS et en cas d'absence ou d'empêchement de Françoise ERBS, Marie-Claude BEAUMONT
001	Salaires	Robert FORET et en cas d'absence ou d'empêchement de Robert FORET, Jean-Luc RENARD

Liste 2

ARRONDISSEMENTS et Subdivisions	Nom des chefs d'arrondissements et de subdivisions
Arrondissement Études et Grands Travaux	André MAGNIER et en cas d'absence ou d'empêchement de André MAGNIER, Daniel BALY
Arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation	Jean-Louis AUBERTEIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Louis AUBERTEIN, Christian GEORGE
Arrondissement Eau et Environnement	Philippe LEFRANC et en cas d'absence ou d'empêchement de Philippe LEFRANC, Christel FIORINA
Secrétariat Général	Xavier MANGIN
Arrondissement Prospective Gestion et Financement	Olivier VERMOREL et en cas d'absence ou d'empêchement de Olivier VERMOREL, Françoise ERBS
Arrondissement Développement de la Voie d'Eau	Michel COURTEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel COURTEAU, Michelle LAQUENAIRE
Subdivision de BAR-LE-DUC/VOID	Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE
Subdivision de VERDUN	Jacky PELTIER par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement de Jacky PELTIER, Michel BERTHE
Subdivision de CHARLEVILLE - MEZIERES	Jean-François BERNAUER - BUSSIER et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER - BUSSIER, Guy ARGIRAKIS
Subdivision de GIVET	Jean-François BERNAUER - BUSSIER et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER - BUSSIER, Nicolas MOREAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER -BUSSIER et Nicolas MOREAU, Isabelle PALSEUR
Subdivision de TOUL	Jean-François MORICEAU par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU, Jean-Yves HELLE
Subdivision de PONT -A- MOUSSON	Jean-François MORICEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU, Luc VUIDART
Subdivision de METZ	Jean-François MORICEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU, Catherine FRANCOIS

Subdivision de NANCY	Daniel TABUTIAUX et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel TABUTIAUX, Daniel MARTIN
Subdivision d' EPINAL	Laurent SIRI et en cas d'absence ou d'empêchement de Laurent SIRI, Yannick PAYOT



Nancy, le 11 MARS 2009

Décision portant délégation de signature pour la passation et l'exécution des marchés

Le Directeur interrégional de VNF,

direction
interrégionale
du Nord-Est

Vu l'article 124 de la loi de finances n° 90-1168 du 29 décembre 1990, modifiée pour l'année 1991,
Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié portant statut de Voies Navigables de France, notamment ses articles 14 et 16,
Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics, notamment l'article 28 sur la procédure adaptée,
Vu la décision du 3 mars 2009 du directeur général de Voies Navigables de France portant délégation du pouvoir aux représentants locaux, en matière de marchés,
Vu la décision portant subdélégation de signature pour la passation et l'exécution des marchés du 3 juillet 2008,
Vu la circulaire VNF du 7 mars 2006 relative aux modalités de publicité à respecter,

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe MORETAU, délégation de signature est donnée à M. Jean ABELE, adjoint au Directeur interrégional, pour :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 90 000 € HT ;
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, quel qu'en soit le montant ;
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, quel qu'en soit le montant.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences à :

2.1 MM. les responsables d'arrondissements et chefs de subdivisions, ci-après désignés, pour :

28, boulevard Albert 1er
Case Officielle N° 62
54036 NANCY cedex
téléphone 03 83 95 30 01
télécopie 03.83.98.56.61
Mél. : SN-Nord-est
@equipement.gouv.fr

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État.
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991, article 124. Rcs Béthune TGI B 552 017 303, code APE 751 F
tva intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siret 552 017 303
compte bancaire : agent comptable secondaire de Nancy
n° 10071 54000 00003002602 10

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 90 000 € HT ;

- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, quel qu'en soit le montant ;

- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, quel qu'en soit le montant.

Noms	Fonctions
Xavier MANGIN	Secrétaire Général Adjoint
Jean Louis AUBERTEIN	Responsable arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation
Philippe LEFRANC et en cas d'absence ou d'empêchement de Philippe LEFRANC, Christel FIORINA	Responsable arrondissement Eau/Environnement Adjointe
Olivier VERMOREL	Responsable arrondissement Prospective Gestion et Financement
André MAGNIER et en cas d'absence ou d'empêchement d'André MAGNIER, Daniel BALY	Responsable arrondissement Études et Grands Travaux Adjoint
Michel COURTEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel COURTEAU, Michelle LAQUENAIRE	Responsable arrondissement Développement de la Voie d'Eau Adjointe
Jean-François MORICEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU, Catherine FRANCOIS	Responsable subdivision de Metz Adjointe
Jean-François MORICEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU, Luc VUIDART	Responsable subdivision de Pont-à-Mousson par intérim Adjoint
Jean-François MORICEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU, Jean-Yves HELLE	Responsable subdivision de Toul par intérim Adjoint
Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE	Responsable subdivision de Bar-le-Duc/Void Adjoint

Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ, Guy ARGIRAKIS	Responsable subdivision de Charleville par intérim Adjoint
Jacky PELTIER et en cas d'absence ou d'empêchement de Jacky PELTIER, Michel BERTHE	Responsable subdivision de Verdun par intérim Adjoint
Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ, Nicolas MOREAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ et Nicolas MOREAU, Isabelle PALSEUR	Responsable subdivision de Givet Adjoint Responsable administratif et domaines
Daniel TABUTIAUX et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel TABUTIAUX, Daniel MARTIN	Responsable subdivision de Nancy Adjoint
Laurent SIRI et en cas d'absence ou d'empêchement de Laurent SIRI, Yannick PAYOT	Responsable subdivision d'Épinal Adjoint

2.2 .MM les responsables d'unités comptables ci-après désignés, pour la passation et l'exécution des marchés en procédure adaptée d'un montant inférieur à :

- à 50 000 € HT pour les travaux
- à 20 000 € HT pour les fournitures et services

Noms	Fonctions
Robert FORET	Responsable de l'unité Salaires au secrétariat général
Jean-Christophe CHESNEAU	Responsable de l'unité Logistique au secrétariat général
Dominique BAUDOT	Responsable de l'unité Comptable de l'Arrondissement Études et Grands Travaux
Noëlle HANY	Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Eau/Environnement
Michelle LAQUENAIRE	Responsable de l'unité Action Commerciale et Relations avec les Usagers de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau
Sylviane KERSTETTER	Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation

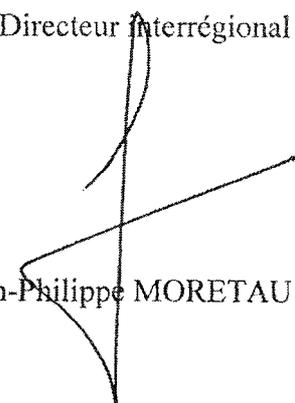
Article 3

La décision portant subdélégation de signature du 3 juillet 2008 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le Directeur interrégional



Jean-Philippe MORETAU